



motorola



DAS : 0.531 W/Kg\*



**Pour recevoir votre remboursement, il vous suffit de :**

1/ Acheter un NEXUS 6 32 GB entre le 4 décembre 2014 et le 6 janvier 2015 sur bouyguestelecom.fr

2/ Joindre dans une enveloppe :

- Ce bulletin dûment rempli ou votre demande sur papier libre
- Une photocopie du ticket de caisse ou de la facture d'achat de votre mobile NEXUS 6
- L'original du code barres figurant sur la boîte du mobile
- Votre IBAN/BIC (présent sur votre RIB)

3/ Envoyer le tout, sous enveloppe suffisamment affranchie (frais d'envoi à votre charge), avant le 28/01/2015, à l'adresse suivante :

**OFFRE DE REMBOURSEMENT NEXUS 6  
CUSTOM SOLUTIONS N° 42850 – CS0016  
13102 ROUSSET CEDEX**

**Merci de remplir lisiblement et en majuscules les informations ci-dessous:**

Melle  Mme  M

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Ville : .....

Email : .....

J'accepte de recevoir des informations sur les produits Motorola

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 0.970.805.100 du lundi au vendredi de 9H à 18H (N° non surtaxé). N° Offre 42850.

Les frais d'envoi du bon de participation sont à la charge du demandeur. Offre valable pour tout achat effectué entre le 04/12/14 et le 06/01/15. La demande doit être expédiée à l'adresse indiquée au plus tard le 28/01/15, avant minuit, cachet de la Poste faisant foi. Toute demande incomplète ou illisible sera rejetée. L'offre de remboursement est valable uniquement dans le cas d'un achat d'un NEXUS 6 et n'est en aucun cas cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours. Motorola Mobility France S.A. décline toute responsabilité en cas de perte ou destruction totale ou partielle des éléments envoyés. Vous recevrez votre remboursement d'un montant de 100€ par virement bancaire ou lettre chèque dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la réception de votre dossier conforme par nos services. Offre valable dans les enseignes participantes citées ci-dessus, limitée aux personnes physiques résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris). Offre limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations vous concernant en écrivant à l'adresse de l'offre. Ces informations, nécessaires au traitement de votre demande, sont au seul usage de Motorola Mobility. Tous droits réservés. Photo non contractuelle. Motorola & le logo M stylisé sont des marques de Motorola Trademark Holdings LLC. Les autres noms de produits ou services appartiennent à leurs propriétaires respectifs. © 2014 Motorola Mobility Inc.

\* Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Visuel non contractuel.